



COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : REGLEMENTATION du STATIONNEMENT LORS DE LA FETE DES GUIDES
Ateliers sur le parking du centre le samedi 06 aout 2022, ARD2022-070**

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2212.1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de commerce,

Vu la demande en date du 22 juillet 2022, par laquelle la Compagnie des Guides et Accompagnateurs organisent la fête des Guides du Val montjoie, le samedi 06 aout 2022.
Ateliers pédagogiques ;

Considérant qu'il faut réglementer le stationnement sur une partie du parking du centre pour l'installation de modules, par les guides (mur d'escalade et tyrolienne), **le samedi de 07 h à 20 h ;**

Article 1 : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT :

LE STATIONNEMENT EST INTERDIT du vendredi 05 aout 2022, 18h au samedi 06 aout 2022, 20h :

- sur le **PARKING inférieur, du chalet podium aux toilettes de la MAIRIE** (Installation des modules par la compagnie guides)
- des barrières seront mises en place.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- M. le Brigadier-Chef principal de la Police municipale,
- M. le Directeur des Services techniques,
- M. le Chef du Centre de Première Intervention des Contamines,
- M. le Président du bureau des Guides,

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

Fait aux Contamines-Montjoie
Le premier aout 2022.

**Le Maire
François Barbier**

